Vigneux-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Vigneux-sur-Seine

DÉCISION N°23.193

Prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
Du Code général des collectivités territoriales

Garage – Signature d'un devis pour la réparation du véhicule Fiat Ducato benne CZ044TX.

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le véhicule DUCATO immatriculé CZ044TX attribué au service bâtiment est en panne ;

Considérant que pour la bonne continuité du service, il est nécessaire de faire procéder à la réparation du véhicule mentionné ci-dessus ;

Considérant qu'un devis proposé par la société LE POIDS LOURD 94 a été accepté ;

Considérant qu'il convient de signer le devis correspondant avec la société susmentionnée ;

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER l'offre de la société LE POIDS LOURD 94- - Parc d'activité de la Haie Griselle – 3 rue des Sablons 94470 BOISSY SAINT LEGER pour effectuer les réparations du véhicule Fiat Ducato benne immatriculé CZ044TX.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de ces réparations s'élève à 6253,95 €HT, soit 7504,74 €TTC.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 19/09/2023.

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire
Thomas CHAZAL
Signé numériquement le 19/09/2023

MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE (Essonne)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230919-23-193-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/09/2023
Affichage : 21/09/2023
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage